

**AFFAIRE N° 6. - Expropriation du terrain sis à SAINT-DENIS**  
**angle de la rue des Linden et du Boulevard Lebasot**

M. Camille BOURHIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je crois devoir vous rappeler que le Conseil, lors de la séance du 30 Août 1966, avait décidé d'engager la procédure d'expropriation en vue de l'acquisition d'un terrain de 333 m<sup>2</sup> sis à l'angle du Boulevard Lebasot et de la rue des Linden, appartenant à M. KICHENIN Raphaël en vue d'y aménager une petite place publique, ce qui permettra de dégager la visibilité à un carrefour particulièrement dangereux.

Cette procédure suit son cours. Toutefois, avant l'ouverture de l'enquête publique, j'ai écrit à M. KICHENIN pour lui faire une proposition en vue de l'acquisition à l'amiable de ce terrain sur la base de l'évaluation qui a été effectuée par le Service des Domaines, soit pour le prix de FrsCh 2.500.000.

En réponse M. KICHENIN m'a fait savoir le 28 Avril dernier qu'il acceptait de vendre à l'amiable mais qu'il estimait le prix de 2.500.000 Frs un peu faible et souhaiterait qu'une majoration de 25 à 30 % lui soit accordée, ce qui porterait le prix de vente à 2.300.000 Frs.

Mesdames, et Messieurs, je ne pense pas que la Commission de Contrôle des Opérations Immobilières accepte une telle majoration, compte tenu de la situation de ce terrain frappé de servitudes et j'ai préféré dans ces conditions, poursuivre la procédure d'expropriation.

M. REYDELLET. - Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître si vous partagez mon avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.